Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-400

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
l'autorisation d'occupation du domaine public
Rue d'Aire (parking du cimetière)
du 5 au 23 octobre 2026

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 18 septembre 2026, de Monsieur David CADIX pour l'entreprise NATRAN située au 38 Allée Vauban à LA MADELEINE (59110),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents sur le parking du cimetière, Rue d'Aire (62330),

ARRÊTÉ

Article 1er : Le stationnement d'une roulotte de chantier autonome avec 2 wc chimiques de l'entreprise NATRAN située au 38 Allée Vauban à LA MADELEINE (59110) est autorisé du 5 au 23 octobre 2026, au niveau du parking du cimetière situé rue d'Aire à ISBERGUES (62330).

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier pour tout autre véhicule.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-400

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 24 SEP. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES

David THELLIER

Publié le 25 SEP. 2026